

## **ENGAGEMENT DE RECONDUCTION DE NOTRE ADHESION AU GLOBAL COMPACT**

COFILMO a la volonté de poursuivre et de renforcer son engagement RSE et l'adhésion au Global Compact des Nations Unis est un des témoignages de cette démarche. En effet les 10 principes fondateurs du Global Compact font totalement partis de nos valeurs, de nos engagements et de nos pratiques au quotidien.

COFILMO, spécialisée dans l'édition et le traitement documentaire physique et numérique de données sensibles, est une filiale de Caisses Régionales du Crédit Agricole, groupe bancaire mutualiste qui intègre également des engagements forts en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Le 10 décembre 2014, COFILMO a formalisé son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unis et en tant que Directeur Général, je souhaite renouveler mon soutien au Global Compact, réitérer mon engagement et témoigner du développement des 10 principes fondateurs au sein de notre Société.

Jacques Gillet



## **RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES : NOTRE EVALUATION, NOS AMBITIONS, NOTRE POLITIQUE RSE**



COFILMO a décidé en 2015 de benchmarker son niveau RSE et a réalisé sa première évaluation pour mesurer la maturité des actions engagées via une notation ECOVADIS. Lors de cette première évaluation, COFILMO a obtenu le niveau SILVER, nous plaçant dans les 30% des entreprises les mieux cotées.

Les prochaines étapes de notre plan de progrès en matière de développement durable devaient être objectivées par l'obtention en 2017 du niveau le plus élevé, GOLD de l'évaluation ECOVADIS et nous avons obtenu le niveau GOLD avec une note de 73/100 nous plaçant dans les 1% des entreprises les mieux cotées en matière de RSE par Ecovadis

L'ambition de COFILMO est de privilégier les progrès dans le domaine de la RSE pour en faire un pilier de sa politique de management d'entreprise dans une démarche d'amélioration continue et de performance dans le développement durable.

## La politique RSE de Cofilmo

### notre engagement **CLIENT**

- Etre le partenaire de référence et de confiance pour le traitement sécurisé des documents entrants, sortants et circulants
- proposer des solutions innovantes adaptées aux usages émergents

### notre engagement **DE GOUVERNANCE**

Garantir la sincérité et la performance de notre fonctionnement par un pilotage à tous les niveaux de l'entreprise

### notre engagement pour **L'ENVIRONNEMENT**

Etre un acteur dynamique dans la protection et préservation de l'environnement et des ressources naturelles

## **NOS 5 PILIERS D'ENGAGEMENT**

### notre engagement **SOCIAL**

Développer l'autonomie en motivant et responsabilisant nos collaborateurs dans un cadre respectueux des personnes et de leur diversité

### notre engagement pour **LES TERRITOIRES**

Acteur de notre territoire, nous privilégions les relations durables et responsables conformes à nos valeurs

### **DROITS DE L'HOMME (respect des principes 1,2)**

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

### **Notre engagement et sa répercussion dans notre sphère d'influence**

COFILMO s'engage pour elle-même et envers ses clients dans la cadre de son activité d'édition et traitement de données à respecter les droits de l'homme. Dans ce cadre, COFILMO atteste du non-emploi de mineurs, ni de travailleurs étrangers en situation irrégulière.

Par ailleurs, COFILMO répercute ses obligations à ses principaux fournisseurs dans ses marchés d'achats.

  
**COFILMO**

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

---

**ENTREPRISE :**

NOM ou DENOMINATION SOCIALE COFILMO  
FORME JURIDIQUE SAS

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL ZI TRES LE BOIS 2 RUE D'ARSONVAL 22600 LOUDEAC

N° d'immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés ou Registre des Métiers  
310 710 496

**ATTESTATION**

Je soussigné, Monsieur Jacques GILLET

Agissant en qualité de représentant légal de l'Entreprise désignée ci-dessus, certifie sur l'honneur que :

- 1°. L'entreprise n'utilise que des salariés régulièrement employés et déclarés au regard des articles L 1221-10, L 1221-13 et L 3243-1 à L 3243-4 du Code du travail.
- 2°. Si l'entreprise fait appel à des salariés de nationalité étrangère, ces salariés devront être autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

L'entreprise s'engage en ce sens à remettre au Crédit Agricole la liste nominative des salariés étrangers qu'elle emploie, amenés à intervenir auprès du Crédit Agricole, et qui sont soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L 5221-2 du Code du travail. Cette liste précisera leurs dates d'embauche, nationalités ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

L'entreprise s'engage également à communiquer tous les 6 mois cette liste actualisée au Crédit Agricole (Articles L 5221-8, L 8251-1, D 8254-2, D 8254-4 du Code du travail).

Fait à Loudéac  
Le 2 Octobre 2018

SIGNATURE  
DU REPRESENTANT

CACHET  
DE L'ENTREPRISE

**COFILMO**  
Très Le Bois  
2 Rue d'Arsonval  
22600 LOUDEAC  
Tél. 02 96 28 06 57  
SIRET : 310 710 496

COFILMO - ZI SUD, 2 rue d'Arsonval - 22500 LOUDEAC Tél. : 02.96.28.06.57 Fax : 02.96.28.12.56 [www.cofilmo.fr](http://www.cofilmo.fr)  
SAS au capital de 224 000 euros - Siège Social : ZI SUD, 2 rue d'Arsonval - 22600 LOUDEAC - 310710496 RCS ST BRIEUC

### Nos ambitions, nos actions en cours

- Charte Achat Responsable :

Formalisation d'une charte Achat Responsable en cours pour définir nos principes et exigences vis-à-vis de nos fournisseurs notamment en terme en respect des Droits de l'Homme.

### NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL (respect des principes 3, 4, 5, 6)

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

### Nos différentes actions déployées

- Engagement de respect de la Déclaration de l'Organisation du Travail (OIT)

• **Charte de la Diversité** : adhésion en 2017 à la Charte de la Diversité pour promouvoir nos engagements et actions mises en place en termes de non-discrimination lors du recrutement ou évolution personnel. Diffusion de cette charte à l'ensemble de nos prestataires en recrutement.

- Poursuite en 2018 d'un **plan d'action en faveur de l'égalité professionnel Hommes-femmes** dont les 4 domaines d'actions sont :

- Politique visant à atteindre l'égalité salariale entre hommes et femmes,
- Effectif et recrutement,
- Conditions de travail et horaires,
- Renforcement de l'égalité d'accès des femmes et des hommes à la formation professionnelle continue.

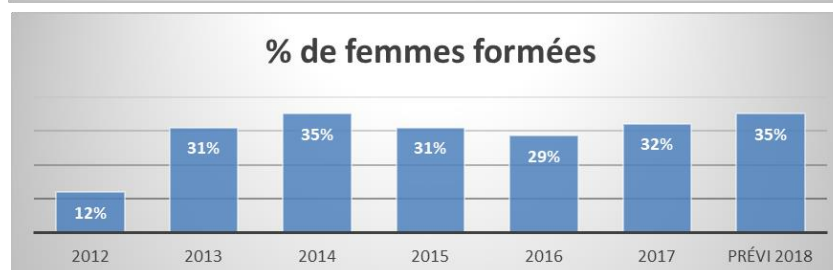
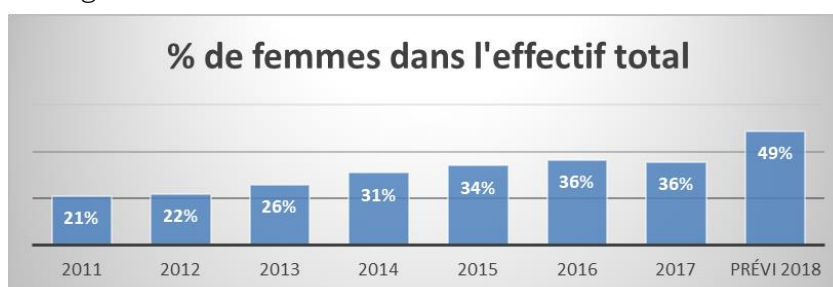
- Progression continue de la **formation professionnelle** par augmentation du budget formation sur les 3 dernières années.



- **Insertion et accessibilité des personnes en situation handicap :**
  - Embauche en CDI de quatre personnes en situation de handicap
  - Collaboration avec un organisme de placement spécialisé dans l'insertion de personnes en situation de handicap (Cap Emploi)
  - Déploiement avec les agences de travail temporaire d'intégration d'intérimaire en situation de handicap
  - Insertion professionnelle de travailleurs en situation de handicap (Atteinte de notre seuil unité bénéficiaire travailleur handicapé en 2017).
  - Mise en place depuis 2016 d'un partenariat avec une entreprise adaptée intégrant 80% de travailleurs en situation de handicap, dans le cadre de l'externalisation des bulletins de salaires.
- Réalisation en 2018 d'un nouveau site de production numérique à Nantes avec prise en compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et amélioration des conditions de travail.
- Mise en place depuis 2016 d'un **partenariat avec une entreprise adaptée** intégrant 80% de travailleurs en situation de handicap, dans le cadre de l'externalisation des bulletins de salaires.
- Suivi individuel par le biais d'un **Entretien Annuel de Progrès** permettant de faire le point sur l'année écoulée avec le salarié et l'atteinte des objectifs, son besoin en formation individuelle et la fixation des objectifs de l'année N+1.
- Formation en 2018 des managers à la conduite d'entretiens annuels et de suivis
- **Sécurité du personnel :**
  - Révision en 2018 de notre document unique avec analyse des risques sécurité sur les postes de travail et définition des actions prioritaires
  - Diagnostic sur la pénibilité des postes au regard de la réglementation
  - Révision en 2018 de nos procédures évacuation incendie
  - Amélioration continue des conditions de travail (repose pied, souris ergonomique)
  - Poursuite du diagnostic sur la pénibilité des postes au regard de la réglementation

### Nos principaux résultats

- Progression du pourcentage de femmes dans l'effectif total





- Notre performance 2017 sur **notre engagement social**

## Nos performances 2017

Domaine 4	Indicateur	Objectif	Résultat N	Résultat N-1	Résultat N-2
Promouvoir le développement personnel et l'accompagnement par un suivi individuel	% de salariés ayant bénéficié d'un EAP dans l'année	Cible 85% en 2016	<b>88 %</b>	61% <i>Rq : Mise en place récente des EAP et en déploiement</i>	81%
	Nombre de jours moyen annuel de formation par salarié	<b>&gt;1 j/pers/an</b>	<b>2,7 jours</b>	3,7 jours	2,7 jours
Assurer des conditions de travail à notre personnel permettant de minimiser les risques professionnels	<b>Taux de gravité accident de travail</b>	<1,3 (indice national)	<b>0,31</b>	0,15	0,9
	<b>Taux de fréquence accidents du travail avec arrêt</b>	<b>&lt; 23,3 (indice national)</b>	<b>34,1</b>	<b>18,9</b>	<b>33,5</b> <i>Rq: 2 accidents de trajet /4 accidents avec arrêt soit 50%</i>
Etablir avec nos collaborateurs et parties prenantes des relations responsables et respectueuses de leur diversité	Indicateur égalité				
	- % de femmes dans l'effectif total	> 30%	<b>37%</b>	36%	34%
	- % de femmes dans les embauches	> 40%	<b>43%</b>	50%	75%
	- Ecart rémunération au même poste	0	<b>0</b>	0	0
	Turnover	< 10%	<b>17% dont 15 entrées</b>	11% dont 6 entrées	6% dont 6 entrées

### Nos ambitions, nos actions en cours

- Sécurité du personnel :
  - Amélioration continue des conditions de travail
  - Poursuite du diagnostic sur la pénibilité des postes au regard de la réglementation
- Sécurité du personnel :
  - Amélioration continue des conditions de travail
  - Poursuite du diagnostic sur la pénibilité des postes au regard de la réglementation

### **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (respect des principes 7, 8, 9)**

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

#### **Nos actions déployées**

- Mise en place sur l'ensemble de nos sites d'un système de Management environnemental conforme à la norme ISO14001:2015 permettant de diagnostiquer, d'analyser et diminuer l'impact environnemental de nos activités pour être un acteur dynamique dans la protection et préservation de l'environnement et des ressources naturelles.
- Label Imprim'vert des sites de production réalisant des activités d'impression ( Loudéac, Le Mans et Sorbiers) et respect des 5 critères dont la gestion et traitement de ses déchets polluants, la maîtrise des produits chimiques pour éviter les risques de pollution, la non-utilisation de tout produit toxique, la sensibilisation environnementale de son personnel et de ses clients, le suivi de ses consommations énergétiques pour une meilleure maîtrise.
- COFILMO a mis en place des règles de tri pour les déchets valorisables avec reprise par des sociétés spécialisées (papier, plastique, carton, palette) et tous ses sites sont équipés de systèmes d'aspiration centralisée des rognures papier issues de son processus de fabrication. Nous avons mis en place un indicateur de suivi sur nos déchets valorisés.
- COFILMO gère ses approvisionnements en optimisant les livraisons par camions complets pour limiter la pollution environnementale.
- COFILMO exige dans les marchés fournisseurs papier des sources d'approvisionnement certifiées gestion durable des forêts PEFC et/ou FSC.
- Pour être informé des évolutions légales en matière d'environnement, vérifier notre conformité et mettre en place les actions adéquates éventuelles, COFILMO s'est attaché les services d'une société qui effectue une veille réglementaire personnalisée.
- Sensibilisation à l'éco-conduite de nos collaborateurs.
- COFILMO privilégie, lors d'achat de nouveaux équipements ou la mise en place de nouvelles infrastructures, les installations permettant une réduction énergétique.
- Un de nos sites de production est équipé d'un véhicule électrique) pour la réalisation des navettes journalières.



### Nos principaux résultats

- Depuis Octobre 2016, tous les sites de COFILMO sont certifiés ISO14001:2015 validant nos actions déployées en terme de maîtrise des risques et management environnemental.
- La mise en place d'un engagement dans l'achat responsable de papier validée par l'obtention de la certification PEFC en 2015 pour son activité fiduciaire et étendue en 2016 à notre activité éditique.
- Après la mise en place d'une politique d'achat responsable et la certification PEFC de notre fabrication de vignettes fiduciaire, en 2016 nos achats papier issus de forêts gérés durablement ont atteint un niveau de 98%.
- En 2017, plus de 99,7% de nos déchets de production était valorisés et recyclés et aucun déchet ne subissait un enfouissement soit une bonne maîtrise de nos déchets.
- Notre performance 2017 sur **notre engagement pour l'environnement**.

## Nos performances 2017

Domaine 2	Indicateur	Objectif	Résultat N	Résultat N-1	Résultat N-2
Analyser et identifier nos impacts environnementaux significatifs et respecter nos obligations de conformité	Taux de conformité des textes applicables environnement	>80%	<b>100%</b>	99%	85%
Prendre en compte les facteurs environnementaux dans les processus d'achat et d'innovation pour améliorer notre performance environnementale	% de consommables papier certifié gestion durable des forêts (PEFC ou FSC)	>85%	<b>98%</b>	95%	89%
Maîtriser et limiter notre empreinte environnementale et préserver les ressources naturelles	Consommation énergétique en équivalent KWH/ ETP	<25 000/ETP En diminution /N-1	<b>12 169 KWH/ETP - 43% /N-1</b>	21 522 KWH/ETP - 3,5% /N-1	22 303KWH/ETP +1,05% /N-1
	Taux de valorisation de nos déchets	>95%	<b>99,75%</b>	99,7%	99,5%

### Nos ambitions, nos actions en cours

- Mise en place d'un suivi de la gâche des consommables pour maîtrise et réduction.
- La formalisation d'une charte Achat Responsable en 2018.

### **LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (respect du principe 10)**

Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

#### **Nos différentes actions déployées**

- Engagement de la Direction et de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise sur un code de bonne conduite anti-corruption.
- Communication à nos principaux fournisseurs via les marchés contractuels de notre engagement sur un code de bonne conduite anti-corruption.

#### **Nos ambitions, nos actions en cours**

- Nouvelle sensibilisation des collaborateurs concernés et managers sur l'éthique des affaires.

#### **Éthique et prévention de la corruption** **Charte des bonnes pratiques COFILMO**

Nos adhésions au Pacte Coopératif et Territorial du groupe Crédit Agricole et au Global Compact de l'ONU témoignent des valeurs que Cofilmo met au cœur de son engagement en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

En cohérence avec ce contexte, COFILMO a établi en complément sa charte des bonnes pratiques afin de garantir et d'affirmer son respect des règles de bonnes conduites, de moralité et d'intégrité dans son fonctionnement avec ses clients, partenaires et fournisseurs.

- Ne pas proposer ou recevoir de pots de vin, cadeaux ou autres avantages pour obtenir de ses clients ou de ses fournisseurs des avantages commerciaux.
- Respecter ses clients et ses fournisseurs en ayant des pratiques de fonctionnement exemplaires.
- Avoir une organisation claire, totalement transparente et conserver une traçabilité de toutes les actions dans le cadre de relation commerciales avec des tiers.
- Respecter ses devoirs et obligations vis-à-vis des engagements pris avec des tiers.
- Avoir un comportement irréprochable et communiquer ce code d'honneur à ses clients, partenaires et ses fournisseurs.
- Éviter toute situation de conflit entre les intérêts de la société et son intérêt personnel ou celui des proches.

Ils s'engagent :

Nom	Fonction	Signature
Jacques Gillet	Directeur Général	
Benoit Vasselín	Directeur Industriel	
Valérie Galichet	Directrice Administrative & Financière	
Fabienne Saget	Responsable Commerciale	
Alain Kergall	Responsable Logistique-Achats	
Laure-Anne Jan	Responsable Qualité, conformité et sécurité des prestations	
Xavier Secrétin	Responsable de Production Loudéac	
François Raulic	Chef de Centre Le Mans	
Bruno Manogil	Chef de Centre Sainte Luce-sur-Loire	
Raymond Limousin	Chef de Centre Sorbiers	